



— Ensap.gouv.fr, c'est quoi ?

L'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) est un espace privé et sécurisé, ouvert sur internet, qui offre des services personnalisés relatifs à la rémunération et à la retraite des fonctionnaires de l'État, des magistrats et des militaires.

— L'espace rémunération

Dans l'espace « Ma rémunération », les actifs peuvent consulter tous les documents relatifs à leur rémunération :

-  les bulletins de paye ou de solde
-  les attestations fiscales

C'est important :

- La date d'ouverture du service dépend de votre ministère.
- Ce service sera ouvert à la fin du 1^{er} semestre 2019 aux agents contractuels, ouvriers de l'État, et aux réservistes du ministère des Armées.

— L'espace retraite

Dans l'espace « Ma retraite », les actifs et pensionnés de la fonction publique de l'État se voient offrir un bouquet de services mis à disposition progressivement.

En 2018, ensap.gouv.fr s'est enrichi de quatre nouveaux services aux usagers qui remplissent les conditions nécessaires d'éligibilité :

- la consultation du compte individuel retraite pour tous les fonctionnaires de l'État, les magistrats et les militaires, en activité ;
- l'accès au simulateur de retraite pour les agents de 45 ans et plus (de 33 ans et plus pour les militaires) ;
- la demande de modification de compte pour les agents de 55 ans (33 ans pour les militaires) et plus et/ou selon l'employeur ;
- **Nouveau en décembre 2018** : la demande de départ à la retraite et l'estimation de pension accessibles en ligne à compter de 45 ans (33 ans pour les militaires), ainsi que le suivi de l'avancement de la demande.



Épisode 1 : le compte individuel de retraite

A suivre en 2019 ...

Épisode 3 : documents de paie pour les agents contractuels

Épisode 4 : mise à disposition du titre et du bulletin de pension



Retrouvez nous sur :

retraitesdeletat.gouv.fr

ensap.gouv.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT

2019

FINANCES PUBLIQUES
RETRAITES
DE L'ÉTAT



ensap.gouv.fr

Demande de départ à la retraite

Épisode 2



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



— Votre demande de retraite

ensap.gouv.fr

Ce service est ouvert à partir de 45 ans pour les agents de l'État et 33 ans pour les militaires.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Votre employeur doit avoir opté pour la nouvelle procédure de demande de retraite directe au Service des Retraites de l'État (SRE).

Pour savoir si votre employeur relève de cette procédure, consultez-en la liste sur le site d'information du SRE :

retraitesdeletat.gouv.fr

rubrique : actif > je demande ma retraite > quelles sont les formalités à accomplir...

Comment préparer votre demande ?

- Vérifiez vos données de carrière dans votre

espace sécurisé. Si besoin, demandez une correction

- Indiquez dans le profil de votre compte une adresse mail personnelle afin d'être joignable tout au long de la procédure par nos experts retraite, si nécessaire
- Scannez les pièces justificatives à joindre à votre demande

Comment se déroule la demande ?

Votre demande s'effectue en 6 étapes guidées. Vous pouvez revenir sur les 5 premières étapes pour les modifier. En cas d'inactivité sur le site pendant plus de 30mn votre session sera désactivée et vous devrez recommencer votre demande.

C'est important : Une fois votre demande validée, vous recevrez un accusé de réception par courriel. Vous trouverez en pièce jointe à ce courriel la demande de radiation des cadres à signer et à adresser au service ressources humaines de votre administration. A défaut, votre dossier de demande de retraite sera bloqué.

— Le suivi de votre demande

Une fois votre demande envoyée, le pavé « Mon départ à la retraite » est remplacé par « Suivi de ma demande de départ ».

Comment suivre le traitement de mon dossier ?

Toutes les étapes de la procédure sont affichées dans votre compte ensap 24h après avoir fait votre demande et vous sont également notifiées par courriel. Les étapes à venir sont indiquées avec les échéances minimum et maximum. A l'issue de la procédure, vous y trouverez l'estimation du montant de votre retraite.

A chaque nouvelle étape franchie, un événement est inscrit en page d'accueil de votre espace sécurisé.

Quand sera payée ma retraite ?

C'est important : Votre titre de pension vous sera envoyé par voie postale. Dès réception, vous devrez compléter la déclaration de mise en paiement jointe et l'envoyer à votre centre de gestion des retraites mentionné sur le titre de pension.

Le premier versement interviendra à la fin du premier mois de votre retraite, comme votre traitement lorsque vous étiez en activité. Vous recevrez ensuite de votre centre de retraites un bulletin de pension.

Notre conseil

Faites votre demande de retraite au moins 6 mois avant votre date de départ, afin d'éviter toute rupture de paiement entre votre salaire et votre retraite.

Résumé de votre situation

- Carrière de fonctionnaire civil, militaire ou magistrat > entrée dans la fonction publique le 01/09/2002
- Grade ▾
- Enfants ▾ 4 enfants

Thèmes non présents dans votre compte

Si vous êtes concerné(e)s par l'un des thèmes suivants, vous pouvez en demander la correction.

- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

Mise à jour de ma situation

Votre compte individuel de retraite regroupe les informations qui serviront de base au calcul de votre retraite.

Si vous constatez des erreurs ou des informations manquantes, rapprochez-vous de votre service de ressources humaines.

Mon départ à la retraite

J'effectue ma demande de départ à la retraite en 6 étapes.

Conseil : Je consulte la première étape afin de bien préparer ma demande et les pièces à fournir.

Demander

Résumé de votre situation

- Carrière de fonctionnaire civil, militaire ou magistrat > entrée dans la fonction publique le 01/02/2003
- Grade ▾ ingénieur de recherche de 2eme classe 9eme echelon
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) ▾
- Enfants ▾ 4 enfants
- Services antérieurs validés ▾

Mise à jour de ma situation

Votre compte individuel de retraite regroupe les informations qui serviront de base au calcul de votre retraite.

Si vous constatez des erreurs ou des informations manquantes, rapprochez-vous de votre service de ressources humaines.



Suivi de ma demande de départ

J'accède au Suivi ma demande de départ à la retraite. Je suis informé(e) régulièrement de l'avancée de mon dossier.

Accéder

Bon à savoir

Le site contient :

- des aides contextuelles :  
- des FAQ